

Paris, le 13 décembre 2022

## UN LIVREUR SANS-PAPIERS À L'ARPE ? Quoi de plus normal !

Nous venons d'apprendre la déconnexion d'Amidou Koné, livreur sans-papiers pour Uber Eats et l'un de nos trois représentant-es, depuis le 28 septembre dernier, au collège des livreurs de l'ARPE (*Autorité de Régulation des Plateformes Electroniques*).

En effet, après avoir viré des milliers d'entre eux cet été, Uber est en train de mettre fin à sa collaboration avec des centaines de nouveaux, porteurs eux d'une carte d'identité italienne comme Amidou.

Cette hypocrisie doit cesser !

Alors que les deux-tiers de la profession sont occupés par des sans-papiers victimes, d'une part, de l'exploitation des plateformes qui les font travailler chichement jusqu'à 70 heures par semaine et, d'autre part, de loueurs de comptes peu scrupuleux qui tarifient la misère humaine jusqu'à 600 euros par mois, le gouvernement, interpellé depuis cet été par la lutte de ces travailleurs, doit enfin prendre ses responsabilités.



Amidou Koné, Livreur sans-papiers et  
Laurent Degousée, Référent plateformes

Outre la reconnexion immédiate de notre camarade, nous demandons que s'ouvre sans plus tarder, sous l'égide de l'ARPE, une table-ronde associant les plateformes, les organisations de travailleurs concernées et les ministères de l'Economie, de l'Intérieur et du Travail en vue d'élargir la circulaire Valls de 2012 et permettre ainsi à ces livreurs, qui se sont y compris illustrés par leur dévouement lors des confinements, d'être régularisés.

A défaut, c'est bien une grève générale de ce secteur qui est à l'ordre du jour !

### CONTACT PRESSE

**Laurent Degousée**  
**Référent plateformes**  
Tél. : 07 64 62 92 23